

OBJECTIFS :

- Maîtriser le cadre juridique entourant les activités soignantes
- Appréhender les droits des usagers
- Savoir situer sa responsabilité juridique et professionnelle
- Être capable de se positionner face aux demandes des usagers dans un contexte de judiciarisation de la santé

PUBLIC :

Professionnel de la santé

DURÉE : 1 jour

INTERVENANT :

Juriste consultante en droit de la santé

COÛT : 250€/pers

DATES :

- 26 mars 2019 - Lorient
- 07 novembre 2019 - Rennes

NOS

- Etudes de cas à partir d'exemples jurisprudentiels sur la responsabilité du soignant
- Focus sur la confidentialité et les réseaux sociaux ; focus sur le secret vis-à-vis des familles, des aidants

Management et gestion

DROITS DES PATIENTS ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DU SOIGNANT

NOUVEAU 2019

LE PROGRAMME :

Le cadre législatif et les droits fondamentaux de l'utilisateur

- Enjeux de la loi Kouchner du 04 mars 2002
- Etude des principaux droits, leur application et leurs limites :
 - Egalité dans l'accès aux soins, sécurité sanitaire
 - Soulagement de la douleur, accès aux soins palliatifs
 - Consentement aux soins
 - Liberté religieuse
 - Respect de la dignité et respect de la volonté du patient

Le secret professionnel

- La garantie de la confidentialité et du secret professionnel en lien avec le droit au respect de la vie privée
- Secret partagé et secret collectif
- Les dérogations légales au secret

La responsabilité professionnelle du soignant

- Le droit de porter réclamation devant la Commission Des Usagers (CDU) et la Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux (CCI)
- L'incidence de la traçabilité et des transmissions sur la charge de la preuve en cas de réclamation
- Les 3 types de responsabilité :
 - La responsabilité civile : mécanisme, procédure, sanctions et réparation du dommage
 - La responsabilité pénale : mécanisme, procédure, sanctions et réparation du dommage
 - La responsabilité disciplinaire face à l'employeur : procédure disciplinaire, sanctions, procédure prud'homale, voies de recours du salarié